

l. chacun, quatre de 4000. l. douze de 2000. l. quarante de 1000. livres; cent trente-huit de 500. deux cens de 300. l. quatre cens de 150. trois cens de 200. l. quatre cens de 100. l. chacun; ce qui fera en tout, dix-huit cens soixante-dix bon Lots.

*Suite de
l'assassinat
du Sr. l'Épi-
neau.*

VIII. L'assassinat qui fut commis en l'année 1701. en la personne du premier Com-mis de Mr. de Chamillart, a fait trop de bruit dans l'Europe, pour croire que les deux pieces que nous allons joindre, ne soient pas dignes de la curiosité de mes Lecteurs. On verra dans la premiere ce dont est capable un scelerat, lors qu'il a resolu de perdre un homme par quelque motif de vengeance; & dans la seconde, on apercevra l'effet de la justice & de l'équité du Roi, bien différente de ce qui se pratique dans les Etats de quelques Souverains, qui font punir les accusez sur une simple denoncia-tion, quelqu'innocens qu'ils soient. On soup-çonne un Moine d'être l'auteur de la pre-miere, dont voici la teneur.

MONSEIGNEUR,

*Fausse ac-
cusation con-
tre le Sr. de
Fequeroles.*

JE suis forcé de vous declarer avant que de mourir, l'auteur de la mort de Mr. de l'Épineau, & que j'apprehende l'heure & le moment terrible & prêt d'expirer, qu'il faudra que je comparoisse devant lui, & devant mon souverain Juge.

Toutes mes idées me representent l'hor-reur des suplices qui me sont préparés, & mon esprit affoibli par la force de mon mal, ne me peut donner assés de force, pour me faire entrevoir un rayon d'esperance pour mon salut. Quelque consolation que mon
Con-